

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00241

**CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA –
AVENANT N°2**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 462-24620770-20210610-02021002410

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA – AVENANT N°2

Consécutivement au départ en 2013 de l'entreprise APERAM de l'ancien site industriel Creusot Loire sur les communes de Firminy et Unieux, une emprise de près de 4.5 hectares a été libérée. La requalification de ce secteur est stratégique dans un contexte de pénurie foncière et sur un secteur s'inscrivant dans le dispositif « Territoire d'industrie ».

La perspective d'un déploiement des activités de la société MOB MONDELIN dans la vallée de l'Ondaine, notamment sur les anciens fonciers d'APERAM et partiellement sur ceux de la société Aubert & Duval, est envisagée depuis quelques années.

L'EPORA et Saint-Etienne Métropole, compétente en matière de développement économique, ont engagé dès 2014, une étude relative à l'évolution de ce secteur. La première phase de cette étude a permis d'apporter tant pour les industriels que pour les collectivités locales, des éléments d'aide à la décision concernant la faisabilité de ce remembrement foncier complexe.

Afin de favoriser la requalification du site, l'EPORA et Saint-Etienne Métropole ont conclu, une convention d'étude et de veille foncière qui a été signée le 15 décembre 2015 pour une durée de 4 ans. Cette convention a été prolongée de 18 mois jusqu'au 15 juin 2021.

L'activité d'APERAM sur le site de Firminy a été mise à l'arrêt à la fin de 2013. La société s'est engagée à réaliser les opérations de cessation d'activité qui lui ont été prescrites par l'arrêté préfectoral du 04 février 2016. L'entreprise APERAM a cédé son foncier à l'EPORA le 22 mars 2017 tout en restant engagée dans les travaux de déconstruction et dépollution du site qui, pour ces derniers, ne sont pas finalisés aujourd'hui.

Dans ce contexte, compte tenu de l'importance stratégique de ce site en matière de possibilité d'accueil de projets industriels, quelle que soit leur nature, et en amont d'une future convention opérationnelle, l'EPORA et Saint-Etienne Métropole souhaitent prolonger leur convention d'études et de veille foncière pour une durée de 18 mois soit jusqu'à la date du 15 décembre 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention d'études et de veille foncière conclue avec EPORA dans le cadre de l'opération de requalification du site APERAM,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal ECON/2031/OND20 opération 419.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above it.

Gaël PERDRIAU